

Les principes généraux de la pensée sociale de l'Eglise.

La vie des hommes est faite de relations. Loin de n'avoir qu'une justification utilitaire, ces relations sont constitutives de la nature humaine.

L'Eglise donne une interprétation théologique de cette réalité : « à l'image des Personnes divines, qui sont en pure relation, l'homme croît et s'accomplit à travers les relations dans lesquelles il s'engage ». Mais cette conception de la nature humaine est également présente dans nombre de traditions philosophiques et spirituelles, ainsi que dans les connaissances sur les origines de l'homme et de la société qu'apportent un certain nombre de disciplines scientifiques : l'état de nature est un état social. Comment concevoir, organiser et vivre ces relations ? L'Eglise propose des réponses fondées sur plusieurs principes de portée générale qui inspirent toute sa pensée sociale.

Un objectif prioritaire de toute vie sociale : la recherche du bien commun

Le bien commun de toute collectivité ne correspond pas à un bien substantiel, comme le seraient des biens marchands ou des biens collectifs, matériels ou non. Pour l'Eglise, il s'agit de l'ensemble des conditions sociales qui permettent aux hommes le développement intégral de leur personnalité, de leurs fonctions, de leur vie matérielle, intellectuelle et religieuse.

Cette notion de bien commun repose sur une certaine conception des relations (problématiques) entre l'homme et la société à laquelle il appartient.

Dans cette conception, la société n'est pas considérée comme la simple addition d'individus, une sorte de contrat passé entre des individus forcés de coopérer pour leur existence, ni comme un collectif dont les individus ne seraient qu'une composante, se fondraient en quelque sorte dans une masse qui seule aurait un sens.

Dans l'esprit de l'Eglise, la réalisation de la personne et de la communauté vont de pair. Cette communauté n'est pas absorption de l'homme dans une totalité indifférenciée, mais un accomplissement où chaque personne humaine trouve pleinement son identité, ce qui revient à dire que l'accomplissement de chaque personne en tant que personne est le but ultime du bien commun.

La notion de bien commun se décline à tous les niveaux de vie sociale. De la famille, aux associations, aux entreprises, aux villes, aux régions, à l'Etat, jusqu'à la communauté des peuples et des nations, aucune forme de socialité ne peut éluder la question du bien commun.

Une façon de travailler pour le bien commun : le principe de solidarité

Dans la mesure où le bien commun vaut pour tous, la poursuite de cet idéal est inséparable de l'exigence de solidarité entre les hommes. Tous ont droit de bénéficier des conditions de vie sociale qui résultent de la recherche du bien commun. Respecter cette exigence revient à s'opposer à toutes les formes de l'individualisme social ou politique. C'est aussi reconnaître l'égalité de tous en dignité et en droits. La primauté du bien commun n'exclut pas la poursuite de fins privées, mais elle exclut une telle poursuite qui se ferait au détriment du bien commun, ou l'usage du bien commun comme instrument pour des fins privées.

En posant ce principe, l'Eglise insiste sur la nécessité de s'organiser de façon que personne ne se trouve en situation d'exclusion, en dehors de toute relation humaine, à l'écart du tissu social.

Un principe d'organisation des sociétés : la subsidiarité

Une société est constituée de multiples groupements exprimant l'investissement de ses membres dans des activités de toute nature (économiques, culturelles, politiques, etc.). Dans un domaine d'activité donné, ces groupements forment une sorte de hiérarchie au sens où ils n'agissent pas au même niveau et n'ont pas la même portée. C'est évident, par exemple, dans la sphère politique où coexistent des communes, des départements, des régions, l'Etat, voire des instances internationales. Pour permettre la participation de chacun au niveau où il se situe et respecter les capacités d'initiative des hommes, le principe de subsidiarité pose que ne soit décidé à un niveau donné que ce qui ne peut l'être à l'échelon inférieur. Dit autrement, il s'agit de laisser les décisions au niveau le plus bas où elles peuvent être prises.

En faisant de la recherche du bien commun l'objectif prioritaire de toute vie sociale, une responsabilité pour les personnes mais évidemment aussi pour l'État, l'Eglise donne des motivations pour l'action mais sans proposer une organisation concrète de la société. Le respect de la dignité humaine et le principe de solidarité constituent pour elle les bases de toute forme d'organisation.

Pour prendre connaissance de la pensée sociale de l'Eglise :

Il existe sur Internet de nombreux sites consacrés à la pensée sociale de l'Eglise. Voici quelques adresses utiles :

<https://www.doctrine-sociale-catholique.fr>

<https://doctrine-sociale.blogs.la-croix.com>

https://ccfd-terresolidaire.org/motcle_993

Cette pensée est également exposée dans différents ouvrages, dont :

Conseil Pontifical Justice et Paix – *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise* (Bayard Editions, 2005).

Baudoin Roger – *Doctrine sociale de l'Eglise. Une histoire contemporaine* (Les Editions du Cerf, 2012).

Académie Catholique de France – *La doctrine sociale de l'Eglise face aux mutations de la société* (Editions Parole et Silence, 2018).